Organisateur : Association DRÔLE D'APEI

Adresse : 7 le bourg Sud 33540 Saint Brice

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-TA-CHAMBRE

Personne physique

se déroulant le dimanche 6 décembre 2026 *à Ville :* _____

Je soussigné(e),

Nom : …… Prénom ……..…….

Né(e) le ……..……à Département : ……..……. Ville : ……

Adresse : ……..……

CP …….. Ville ……..……..

Tél. ……. Email : ……

Titulaire de la pièce d'identité N° ……...……..……..

Délivrée le ……..……..…… par ……..……

N° immatriculation de mon véhicule : ……..……...

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à …… le ……..……

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : Association DRÔLE D'APEI

Adresse : 7 le bourg Sud 33540 Saint Brice

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-TA-CHAMBRE

Personne morale

se déroulant le dimanche 6 décembre 2026 *à Ville :* _____

Je soussigné(e),

Nom : …… Prénom ……..…….

Représentant la Société/Association/., *(Raison sociale)* : …….

N° de registre du commerce/des métiers : …….. de ……..

dont le siège est au *(adresse)*: ……..

ayant la fonction de : …… dans la personne morale.

Adresse du représentant : ……..……

CP …….. Ville ……..……..

Tél. ……. Email : ……

Titulaire de la pièce d'identité N° ……...……..……..

Délivrée le ……..……..…… par ……..……

N° immatriculation de mon véhicule : ……..……...

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à …… le ……..……

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Source : http://vide-greniers.org/reglementation/
rédaction : http://www.benevolat.org